ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question orale n° 1490

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme le ministre delegue pour l'emploi au sujet du plan local d'insertion par l'economique en faveur de la ville de Sedan. La ville de Sedan, comme le departement des Ardennes, connaissent une situation demographique tres preoccupante par une baisse constante de la population. De plus, le taux de chomage departemental est au-dessus de la moyenne nationale. Dans ce contexte economique difficile, l'arrondissement de Sedan dispose neanmoins d'atouts tres importants. En effet, de nombreuses entreprises dynamiques representent les forces vives du departement. Si les politiques d'insertion mises en oeuvre tant au niveau de la ville, que des conseils general et regional et de l'Etat representent un volet important de l'aide a l'insertion des plus necessiteux, les resultats ne sont cependant pas pleinement satisfaisants aujourd'hui. En pratique une partie de la population active, en recherche d'emploi, est en phase de marginalisation voire d'exlusion. C'est pourquoi, un plan local d'insertion par l'economique pour Sedan est en cours de realisation. Ce plan se donne pour objectif d'accueillir en priorite les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an et qui n'arrivent pas a acceder au marche du travail sans une aide exterieure. Ce plan vient completer les politiques d'insertion existantes, sa bonne realisation suppose un cofinancement par les collectivites territoriales et par l'Etat. C'est pourquoi il lui demande quels engagements financiers l'Etat entend prendre afin de soutenir ce projet sedanais.

Données clés

Auteur : M. Warsmann Jean-Luc
Circonscription : - RPR
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1490
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi
Ministère attributaire : emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2508
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997